

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 18 décembre 2018**

**Date de la convocation : 11/12/2018**  
**Nombre de conseillers en exercice : 51**

**Etaient Présents :**

M. Thierry KOVACS, Président  
M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Guy MARTINET, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, M. Jacques THOIZET, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

**Absents suppléés :** M. Gérard BANCHET représenté par son suppléant M. Richard BONNEFOUX, M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN.

**Ont donné pouvoir :** M. Christophe BOUVIER à M. René PASINI, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD à M. Bernard LINAGE, Mme Annie DUTRON à Mme Michèle CEDRIN, M. Bernard LOUIS à Mme Marielle MOREL, M. Daniel PARAIRE à Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, Mme Maryline SILVESTRE à M. Manuel BELMONTE.

**Absents excusés :** M. Max KECHICHIAN, M. Adrien RUBAGOTTI.

**Secrétaire de séance :** M. Bernard LINAGE.

---

**OBJET :** **JAZZ A VIENNE** : Convention d'objectifs avec Jazz à Vienne pour l'année 2019

**Rapporteur** : Thierry KOVACS

**NOTE DE SYNTHÈSE**

L'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) chargé de l'organisation et de la gestion du festival Jazz à Vienne a été créé par ViennAgglo en 2011.

Une convention d'objectifs est signée chaque année entre l'Agglomération et Jazz à Vienne. Cette convention fixe les engagements des deux parties et les modalités de soutien entre Vienne Condrieu Agglomération et l'Etablissement Public.

Pour l'exercice 2019, il est proposé que Vienne Condrieu Agglomération :

- attribue la subvention de fonctionnement à hauteur de 642 000€ qui vise à financer les charges de structure de Jazz à Vienne et l'offre gratuite ;
- verse un complément correspondant aux montants des taxes économiques locales effectivement payés par Jazz à Vienne au bénéfice de l'Agglomération.

Vienne Condrieu Agglomération attribue également une subvention d'investissement de 50 000 € (montant inchangé). Cette subvention fera l'objet de versements sur présentation de factures mandatées par l'Etablissement Public.

Vienne Condrieu Agglomération apporte également un soutien logistique à Jazz à Vienne grâce à la mobilisation de plusieurs de ses services : commande publique, environnement, transports, informatique et télécommunications...

Dans le cadre de la mutualisation des services, deux conventions spécifiques sont passées en parallèle de la convention d'objectifs :

- une sur la mutualisation pour l'assistance du service Système d'Information et Télécommunication avec une participation de Jazz à Vienne à hauteur de 5 960 €,
- une pour la dématérialisation des marchés publics et l'assistance technique du service commande publique avec une participation de Jazz à Vienne à hauteur de 1 700 €.

Pour rappel, la date d'échéance de ces conventions est prévue au 31 décembre 2020.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°11-10 du 27 janvier 2010 du Conseil Communautaire de ViennAgglo approuvant la création de l'EPIC Jazz à Vienne,

VU les statuts de Vienne Condrieu Agglomération,

VU l'avis du Bureau communautaire,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** la convention d'objectifs avec Jazz à Vienne pour l'année 2019.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 18 décembre 2018

Le Président certifie que la présente délibération  
a été reçue par la Sous-Préfecture le **26 DEC. 2018**  
et a été publiée le **26 DEC. 2018**

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint

**Samuel RIBLIER**



Pour extrait certifié conforme  
Le Président,

Thierry KOVACS